

# GUIDE TECHNIQUE



Grand Prix International Cycliste

# SBERGUES

PAS • de • CALAIS

## 20.09.2020

### TROPHEE



**Pas-de-Calais**  
Le Département

**Région**  
**Hauts-de-France**

Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane



## UCI WORLD TEAMS

AG2R LA MONDIALE



GROUPAMA - FDJ



COFIDIS



NTT PRO CYCLING TEAM



## UCI PRO TEAMS

TEAM  
ARKEA SAMSCIC



BURGOS BH



NIPPO DELKO  
PROVENCE



ALPECIN FENIX



TOTAL  
DIRECT ENERGIE



ANDRONI GIOCATTOLI  
SIDERMEC



UNO-X PRO  
CYCLING TEAM



B&B HOTELS  
VITAL CONCEPT  
P/B KTM



BINGOAL WB



CIRCUS  
WANTY GOBERT



RALLY  
CYCLING



## UCI CONTINENTAL TEAMS

NATURA4EVER  
ROUBAIX LILLE METROPOLE



St MICHEL  
AUBER 93



EQUIPO  
KERN PHARMA



SWISS RACING  
ACADEMY



HAGENS BERMAN  
AXEON



## EQUIPE NATIONALE

FRANCE U23



### La création.

Le grand prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le 2<sup>e</sup> lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38<sup>e</sup> dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988 où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève.

Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les 2 premières années, puis successivement Grand Prix de la ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du conseil général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

### La participation.

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPRez, le voisin de Norrent-Fontes et ces 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2<sup>e</sup> du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE.

En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

### Le parcours.

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire/Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'apparaît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant de Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environs 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.

### Le palmarès

1945 Louis DEPRez  
 1946 Eugène DUPUIS  
 1947 Eugène DUPUIS  
 1948 Eugène DUPUIS  
 1949 Paul DELERUE  
 1950 José BEYAERT  
 1951 Henri DUHAMEL  
 1952 César MARCELAK  
 1953 Paul TAEDEMAN  
 1954 Joseph PLANCKAERT  
 1955 Alfred KAIN  
 1956 Seamus ELLIOT  
 1957 Willy TRUYE  
 1958 Maurice MEULEMAN  
 1959 Jean-Claude ANNAERT  
 1960 Joseph SCHILS  
 1961 Johann DE HAAN  
 1962 Laurent CHRISTIAENS  
 1963 Clément ROMAN  
 1964 Frans MELCKENBECK  
 1965 Willy BOCKLANT  
 1966 Jean STABLINSKY  
 1967 Paul INT'VEN  
 1968 Willy INT'VEN  
 1969 Jan JANSSEN  
 1970 Jean JOURDEN  
 1971 Daniel VAN RIJCKEGHEM  
 1972 Marc DEMEYER  
 1973 Roger ROSIERS  
 1974 Bernard BOURREAU  
 1975 Joop ZOETEMELK  
 1976 Yvon BERTIN  
 1977 Joop ZOETEMELK  
 1978 Daniel GISIGER  
 1979 Serge PERIN  
 1980 Etienne DE WILDE

1981 André CHALMEL  
 1982 Sven-Ake NILSSON  
 1983 Sean KELLY  
 1984 Kim ANDERSEN  
 1985 Adri VAN DER POEL  
 1986 Teun VAN VLIET  
 1987 Alan PEIPER  
 1988 Jann GOESSENS  
 1989 Sammie MOREELS  
 1990 Frédéric MONCASSIN  
 1991 Jacky DURAND  
 1992 Phil ANDERSON  
 1993 Jann KIRSIPUU  
 1994 Wilfried NELISSEN  
 1995 Jann CORVERS  
 1996 Mario AERTS  
 1997 Magnus BACKSTEDT  
 1998 Stéphane CUEFF  
 1999 Lauri AUS  
 2000 Peter VAN PETEGEM  
 2001 Peter VAN PETEGEM  
 2002 Cédric VASSEUR  
 2003 Jans KOERTS  
 2004 Ludovic CAPELLE  
 2005 Niko EECKHOUT  
 2006 Cédric VASSEUR

2007 Martin ELMIGER  
 2008 William BONNET  
 2009 Benoît VAUGRENARD  
 2010 Aleksey SAROMOTINS  
 2011 Aaen Janus JORGENSEN  
 2012 John DEGENKOLB  
 2013 Arnaud DEMARE  
 2014 Arnaud DEMARE  
 2015 Nacer BOUHANNI  
 2016 Kristoffer HALVORSEN  
 2017 Benoit COSNEFROY  
 2018 Philippe GILBERT  
 2020 Mads PEDERSEN

## ORGANISATION

<b>Les Présidents d'honneur</b>	:	Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
<b>Président de l'organisation</b>	:	Jean-Claude WILLEMS.
<b>Vice-Présidents</b>	:	Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
<b>Trésorière</b>	:	Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
<b>Secrétaire</b>	:	Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

<b>Circuit et sécurité</b>	:	Thibault DEPRIESTER.
<b>Responsable signaleurs</b>	:	Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
<b>Responsable fléchage</b>	:	Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
<b>Sonorisation et liaison radio</b>	:	Serge VINCENT.
<b>Invités et véhicules</b>	:	Olivier MOLON, assisté de Claudie FARDEL, Thomas DEQUENNE, Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
<b>Responsable permanence</b>	:	Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
<b>Coordination contrôle médical</b>	:	José LHERBIEZ.
<b>Coordination protocole</b>	:	Pauline GALLOIS.
<b>Coordination équipes</b>	:	Eric MALINGUE assisté de Jean-Claude BREUSE.
<b>Assistance liaison infos course</b>	:	Maxime PLANQUE.
<b>Relation presse</b>	:	Jean-Marc HECQUET, assisté de Maïté CORRIETTE.
<b>Accueils invités</b>	:	Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
<b>Accueils officiels course</b>	:	Guy-Michel DUPONT assisté de Geneviève DUPONT.
<b>Responsable restauration</b>	:	Micheline DAUTRICHE, assistée de Josée DUPONT.
<b>Coordination assurances</b>	:	Matthieu DEVAUX.
<b>Responsable logistique salles et ligne d'arrivée</b>	:	David BEZILLE assisté de Robert DUPONT.
<b>Coordination villages départ et arrivée</b>	:	Francis POUILLE, assisté de Michel MOLLET.
<b>Responsable caravane publicitaire</b>	:	Kevin DANIEL.

### Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Sébastien CARNET, Jean-Louis CAPELLE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Dany DELASSUS, Gérard DELZONGLE, Sophie DENDRAËL, Roger DERUSME, Marie GABELLE, Muriel HELLEBOID, Daniel IZING, Monique IZING, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Patricia LELONG, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Emmanuelle MOLON, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Manon VANDAËLE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

## OFFICIELS

<b>Le Président du jury</b>	:	Pedro GARCIA MOZO.
<b>Les Commissaires UCI</b>	:	Alain KOSZYCZARZ et Jacky TARENNE.
<b>Les Commissaires UCI</b>	:	Emmanuel DENAVEAU et Philippe COURBE. (motos)
<b>Juge à l'arrivée</b>	:	Thierry SALOMEZ.
<b>Commissaire voiture balai</b>	:	Jérôme DELECOURT.
<b>Délégué LNC</b>	:	Arnaud PLATEL.
<b>Info radio course</b>	:	Stéphanie POUCHELLE.

<b>Président de l'organisation</b>	:	Jean-Claude WILLEMS.
<b>Directeur de course</b>	:	Joël HUYSMAN.
<b>Directeur général</b>	:	Olivier MOLON.
<b>Directeur général adjoint</b>	:	Thibault DEPRIESTER.

<b>Régulateurs</b>	:	Rodolphe CRAMETE et David BEZILLE.
<b>Ardoisier</b>	:	Jérôme MORTREUX.
<b>Sécurité course</b>	:	M.S.O. Evènementiel.
<b>Equipe médicale</b>	:	D <sup>r</sup> Hervé PROUVOYEUR, assisté de Mathieu DENDRAËL et Raphaël FOURNIER.
<b>Equipe médicale</b>	:	D <sup>r</sup> Pascal MASTAING, assisté de Vincent DEROUBAIX.
<b>Moto médicale</b>	:	Arnaud GARACHE.
<b>Ambulances</b>	:	Ambulances NAËLS.
<b>Dépannage neutre</b>	:	Assistance Sport Media.
<b>Photo finish</b>	:	MATSPORT.
<b>Speakers officiels</b>	:	Daniel MANGEAS.
<b>Prix spéciaux</b>	:	Nicolas TRINEL.
<b>Escorte officielle</b>	:	EDSR du Pas-de-Calais.
<b>Radio course</b>	:	MOTOCOM.
<b>Info public</b>	:	Francis GRULOIS.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

## ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 74<sup>ème</sup> édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 20 septembre 2020.

## ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1<sup>ère</sup> division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2<sup>ème</sup> division (Continetales Professionnelles UCI), 3<sup>ème</sup> division (Continetales UCI et Nationales). Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

## ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 19 septembre 2020 de 16h30 à 18h, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 20 septembre 2020 de 9h à 10h à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 16h00 à 17h45 le samedi 19 septembre 2020.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h15 le samedi 19 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 20 septembre de 16h à 19h à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.

## ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

## ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

## ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

## ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

## ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Prix €	5785	2895	1445	715	580
Class.	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
Prix €	435	435	290	290	150
Class.	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>
Prix €	150	150	150	150	150
Class.	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>
Prix €	150	150	150	150	150

## ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

### 10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1<sup>er</sup> coureur, 3 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée.
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.
3. Classement général individuel au temps. Une prime d'un montant de 350€, attribuée par «DESK-NORD», récompense le 1<sup>er</sup> de ce classement.

### 10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 4 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1<sup>er</sup> coureur, 3 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Classement général individuel au temps. Une prime d'un montant de 350 € attribuée par «TOYOTA FG BETHUNE» récompense le 1<sup>er</sup> de ce classement.

### 10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys romane récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

### 10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par le Conseil Régional des Hauts-de-France, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1995, au classement général officiel de l'épreuve.

### 10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 79,5 dans la commune de Ham en Artois.

### 10.6 - MEILLEURE EQUIPE:

Le classement par équipe est établi par addition des places des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, sauf le contre-la-montre par équipes qui est régi par le règlement particulier de l'épreuve. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.

2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 400€ attribuée par «ACES», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

### 10.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 200€, attribuée par « Danel Espaces Verts », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

### 10.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribué par « Soluce Expert Conseil ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

### 10.9 - PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la « CCI Artois Hauts-de-France ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

## ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

## ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
  - Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
  - Le lauréat du «Prix des Monts».
  - Le lauréat du «Prix des Sprints».
  - Le lauréat du «Sprint Le 62».
  - Le meilleur jeune de l'épreuve.
  - L'équipe 1<sup>ère</sup> du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
  - Le meilleur régional.
  - Le lauréat du «Dossard vert».
  - Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

## ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

## ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 74<sup>ème</sup> Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 6<sup>ème</sup> épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

## Article 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

## Article 2

En raison des conséquences du COVID-19 sur l'organisation des épreuves, les dispositions de l'article 2 sont suspendues durant la saison 2020. Sauf décision contraire du conseil d'administration, les conditions inscrites ci-après reprendront automatiquement effet pour la saison 2021.

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve avant de devenir Coupe de France FDJ devra avoir été organisée les deux années précédentes sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000).

- Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France FDJ de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France FDJ.

- Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France FDJ de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2<sup>ème</sup> année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de France FDJ devra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

## Article 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel: La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.

- Classement par équipes: La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes Français.

- Classement individuel des Jeunes: La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

## Article 4

4.1- Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement.

4.2- Une épreuve annulée, en raison des conséquences du COVID-19 sur l'organisation des épreuves ne perdra pas le label Coupe de France FDJ qu'elle a acquis.

4.3- Une épreuve qui intègre en 2020 la coupe de France FDJ en raison des conséquences du COVID-19 sur l'organisation des épreuves ne sera pas automatiquement intégrée au calendrier de la coupe de France FDJ 2021. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

## Article 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

## Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes Françaises de première (World Tour), de seconde (Pro Team) et de troisième division (Continentales).

Épreuve d'un jour :

Pour les 9 équipes Françaises ayant le statut professionnel Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant. Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Épreuve par étapes :

Pour les 9 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs devront prendre en charge l'hébergement et la restauration des équipes dans la limite des règles fixées par l'Union Cycliste Internationale.

Compte tenu de cette obligation, à laquelle ne sont pas soumises les épreuves d'un jour, les organisateurs devront verser aux équipes a minima le montant payé en 2019.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1ère et de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour toute équipe Française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

## Article 7

7.1 – Pour le classement individuel,

sont attribués : 50–

35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13<sup>ème</sup> et la 15<sup>ème</sup> place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2<sup>ème</sup>, de 3<sup>ème</sup> places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

7.2 – Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes Français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4 etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2<sup>ème</sup>, puis de 3<sup>ème</sup> places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3– Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50–35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13<sup>ème</sup> et la 15<sup>ème</sup> place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

## Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

## Article 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif. La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.

- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve.

- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe.

## Article 10

A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

## Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

## Article 12

Les prix de la coupe de France FDJ seront proportionnels au nombre d'épreuves qui se seront déroulées durant la saison 2020. Au premier coureur : 481€ / épreuve Au deuxième coureur : 287 € / épreuve Au troisième coureur : 194 € / épreuve Au premier du classement des Jeunes : 194 € / épreuve A la première équipe : 469 € / épreuve

## Article 13

En fonction de l'état sanitaire sur le territoire français et sous réserve de la décision qui sera prise par la LNC et le partenaire de la coupe de France, la cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2020 aura lieu dans un lieu et à une date restant à définir.

Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents.

En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

**art. 2.2.035**

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

**art. 2.2.036**

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

**art. 2.2.037**

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

## 1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

## 2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

## 3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

## 4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

## 5 VEHICULES DES INVITES

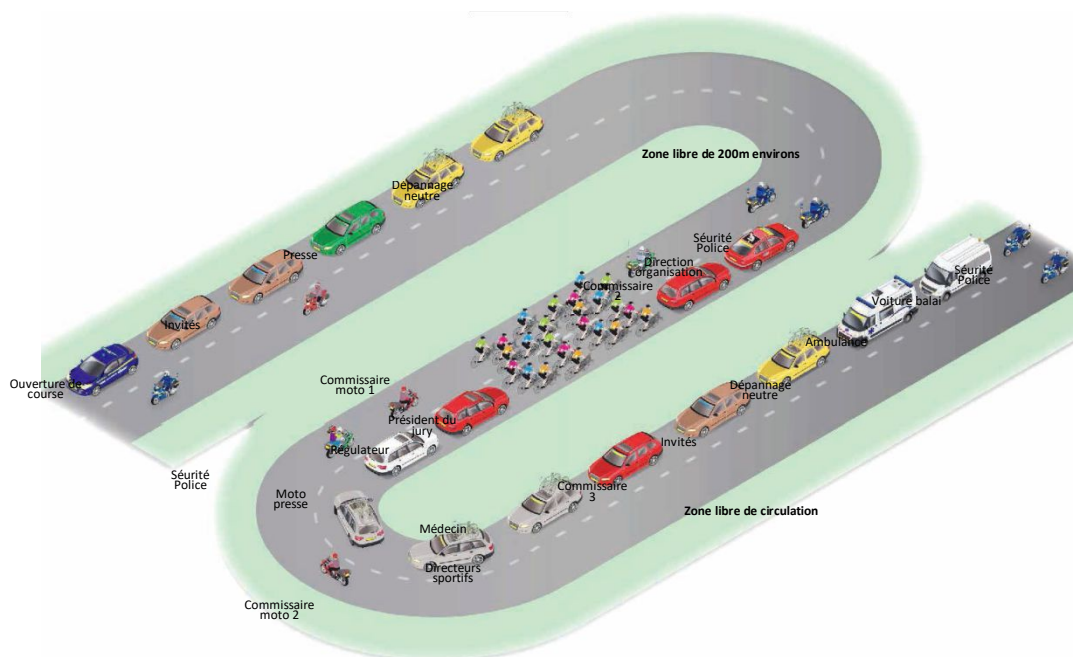
Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1<sup>er</sup> tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

## 6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

## 7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.



**Permanences:**

Hôtel de ville, 5 Place Emile Basly à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

Salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.25.55.09

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE**

- de 15h30 à 17h Ouverture de la permanence de course.
- de 15h30 à 17h00 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- 17h15 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE**

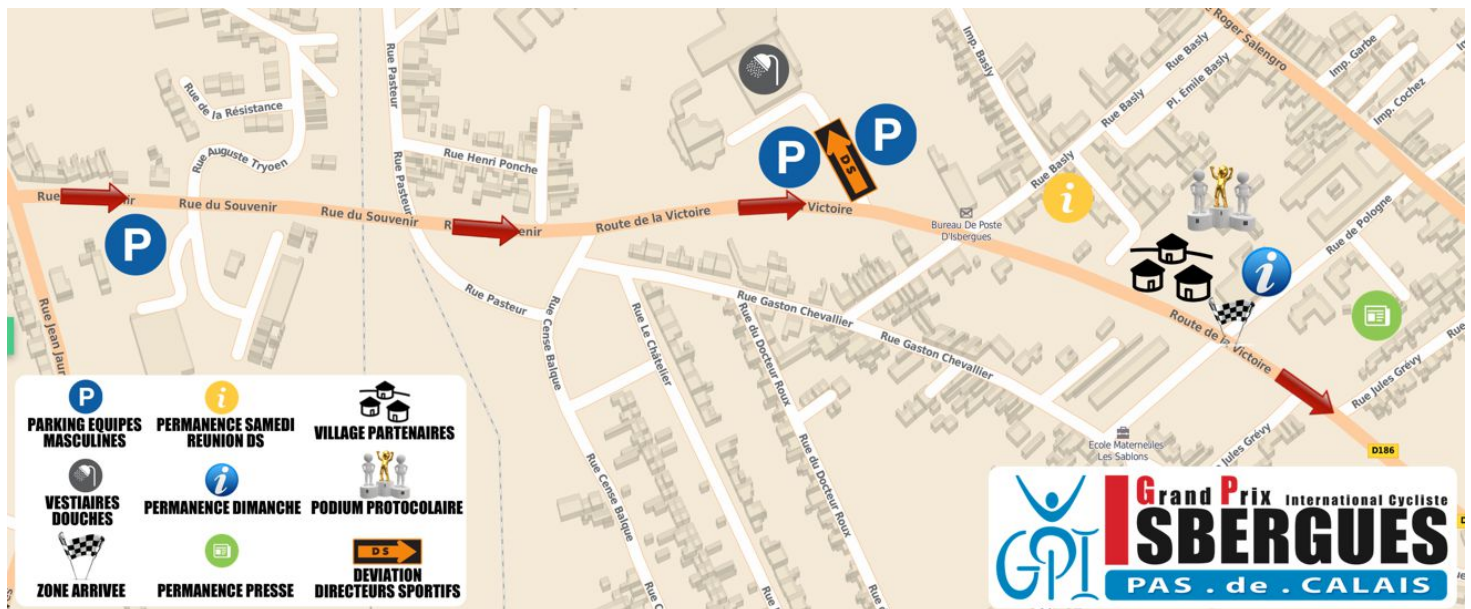
- de 9h à 10h Permanence de course à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.  
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditations Presse et médias, à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

**OPERATIONS de DEPART**

- de 10h50 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

**OPERATIONS d'ARRIVEE**

- 16h00 Ouverture de la permanence de course à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.  
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.  
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ 2020.



**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE STATIONNEMENT  
SUR LES PARKINGS PREVUS POUR L'EPREUVE MASCULINE**





KMS		INDICATIONS		PRECISIONS		Horaire course		
PARCOURSUS	A PARCOURIR			ROUTE	43 km/h	45 km/h		
-1,8		<b>DEPART PROMENADE</b> route de la victoire sur Ligne d'Arrivée			D186	11h50	11h50	
0,0	199,3	<b>DEPART REEL (Lancé)</b> Devant le garage Citroën - (3 tours)			D186	11h55	11h55	
1,4	197,9	GUARBECQUE				11h56	11h56	
3,6	195,7	ISBERGUES				12h00	11h59	
10,1	189,2	ligne d'arrivée 1er PASSAGE - Fin du 1er tour				12h09	12h08	
22,0	177,3	ligne d'arrivée 2ème PASSAGE - Fin du 2ème tour				12h25	12h24	
22,0	177,3	Prix des Sprints Sprint N°1 - ISBERGUES (ligne arrivée)				12h25	12h24	
33,9	165,4	ligne d'arrivée 3ème PASSAGE - Fin du 3ème tour				12h42	12h40	
33,9	165,4	Prix des Sprints Sprint N°2 - ISBERGUES (ligne arrivée)				12h42	12h40	
35,7	163,6	Sortie de la boucles de "DEPART" - Début de la 1ère boucle des "MONTs"				12h44	12h42	
37,3	162,0	HAM EN ARTOIS				12h47	12h44	
38,0	161,3	ISBERGUES				12h48	12h45	
39,9	159,4	MAZINGHEM				12h50	12h48	
43,1	156,2	ROMBLY				12h55	12h52	
44,2	155,1	Prix des monts MONT n°1 - Côte de Rombly				12h56	12h53	
44,3	155,0	QUERNES				12h56	12h54	
44,4	154,9	LINGHEM				12h56	12h54	
46,9	152,4	RELY				13h00	12h57	
49,2	150,1	LIETTRES				13h03	13h00	
50,4	148,9	ESTREE-BLANCHE				13h05	13h02	
52,8	146,5	Prix des monts MONT n°2 - Côte de Estrée-Blanche				13h08	13h05	
53,1	146,2	LIGNY-LES-AIRES				13h09	13h05	
53,1	146,2	RELY				13h09	13h05	
55,0	144,3	LIGNY-LES-AIRES				13h11	13h08	
57,2	142,1	WESTREHEM				13h14	13h11	
58,6	140,7	AUCHY-AU-BOIS				13h16	13h13	
61,8	137,5	LIERES				13h21	13h17	
64,4	134,9	LESPESES				13h24	13h20	
65,2	134,1	Prix des monts MONT n°3 -Côte de Fauquenhem				13h25	13h21	
65,2	134,1	ECQUEDECQUES				13h25	13h21	
67,3	132,0	LESPESES				13h28	13h24	
69,2	130,1	SAINT-HILAIRE-COTTES				13h31	13h27	
70,2	129,1	BOURECQ				13h32	13h28	
72,3	127,0	HAM EN ARTOIS				13h35	13h31	
72,3	126,4	Prix des Sprints "DEPARTEMENT-PAS-de-CALAIS- 62"				13h36	13h32	
74,4	124,9	Début de la 2ème boucle des "MONTs"				13h38	13h34	
75,0	124,3	ISBERGUES				13h39	13h35	
76,9	122,4	MAZINGHEM				13h42	13h37	
79,7	119,6	ROMBLY				13h46	13h41	
81,2	118,1	Prix des monts MONT n°4 - Côte de Rombly				13h48	13h43	
81,3	118,0	QUERNES				13h48	13h43	
81,6	117,7	LINGHEM				13h48	13h43	
83,9	115,4	RELY				13h52	13h46	
86,2	113,1	LIETTRES				13h55	13h49	
87,5	111,8	ESTREE-BLANCHE				13h57	13h51	
89,1	110,2	ENTREE DANS LA ZONE VERTE				13h59	13h53	
89,9	109,4	Prix des monts MONT n°5 - Côte de Estrée-Blanche				14h00	13h54	
90,1	109,2	LIGNY-LES-AIRES				14h00	13h55	
90,1	109,2	RELY				14h00	13h55	
90,1	109,2	DEBUT DE LA ZONE DE RAVITAILLEMENT				14h00	13h55	
91,1	108,2	FIN DE LA ZONE DE RAVITAILLEMENT				14h02	13h56	
92,1	107,2	FIN DE LA ZONE VERTE				14h03	13h57	
92,1	107,2	LIGNY-LES-AIRES				14h03	13h57	
94,3	105,0	WESTREHEM				14h06	14h00	
95,7	103,6	AUCHY-AU-BOIS				14h08	14h02	
98,9	100,4	LIERES				14h13	14h06	
101,5	97,8	LESPESES				14h16	14h10	
102,3	97,0	Prix des monts MONT n°6 - Côte de Fauquenhem				14h17	14h11	
102,3	97,0	ECQUEDECQUES				14h17	14h11	
104,4	94,9	LESPESES				14h20	14h14	
106,2	93,1	SAINT-HILAIRE-COTTES				14h23	14h16	
107,2	92,1	BOURECQ				14h24	14h17	
109,4	89,9	HAM EN ARTOIS				14h27	14h20	
110,0	89,3	Prix des Sprints Sprint N°3 - HAM-EN-ARTOIS				14h28	14h21	
112,1	87,2	ISBERGUES				14h31	14h24	
116,0	83,3	Sortie boucle "des MONTs" - Début des boucles "FINALE" (7 tours de 11,9km)				14h36	14h29	
116,0	83,3	Ligne d'arrivée 4ème PASSAGE				14h36	14h29	
119,2	80,1	GUARBECQUE				14h41	14h33	
119,5	79,8	Prix des Sprints Sprint N°4 - GUARBECQUE				14h41	14h34	
121,4	77,9	ISBERGUES				14h44	14h36	
127,9	71,4	Ligne d'arrivée 5ème PASSAGE - Fin du 1er tour				14h53	14h45	
139,8	59,5	Ligne d'arrivée 6ème PASSAGE - Fin du 2ème tour				15h10	15h01	
151,7	47,6	Ligne d'arrivée 7ème PASSAGE - Fin du 3ème tour				15h26	15h17	
163,6	35,7	Ligne d'arrivée 8ème PASSAGE - Fin du 4ème tour				15h43	15h33	
175,5	23,8	Ligne d'arrivée 9ème PASSAGE - Fin du 5ème tour				15h59	15h49	
187,4	11,9	Ligne d'arrivée 10ème PASSAGE - Fin du 6ème tour				16h16	16h04	
199,3	0,0	Ligne d'arrivée 11ème PASSAGE - Fin du 7ème tour				16h33	16h20	
199,3	0,0	<b>ARRIVEE</b>				16h33	16h20	

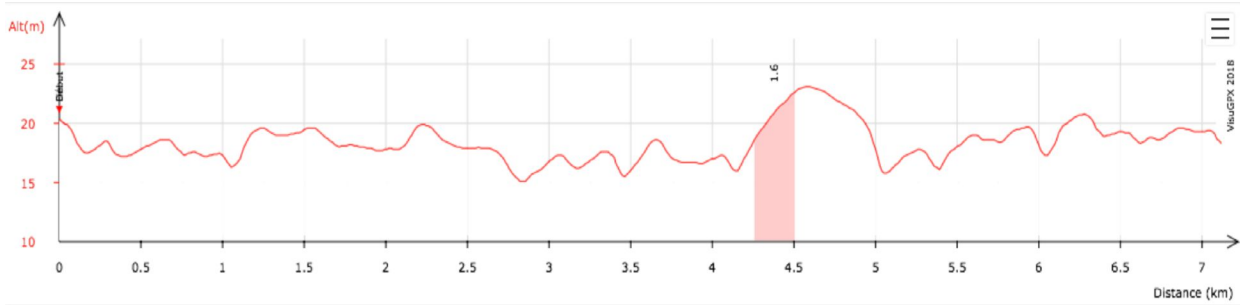
# LES POINTS DANGEREUX

KM	INDICATION
5.5	PLOT EN BETON A DROITE
6.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
7.8	ILOTS DIRECTIONNELS
7.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
9.3	ILOTS DIRECTIONNELS
36.0	PASSAGE A NIVEAU
42.1	ILOTS DIRECTIONNELS
42.2	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
70.6	ILOTS DIRECTIONNELS
79.2	ILOTS DIRECTIONNELS
79.3	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
107.7	ILOTS DIRECTIONNELS
123.3	PLOT EN BETON A DROITE
124.0	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
125.6	ILOTS DIRECTIONNELS
125.6	ROND-POINT (virage serré à gauche)
127.1	ILOTS DIRECTIONNELS

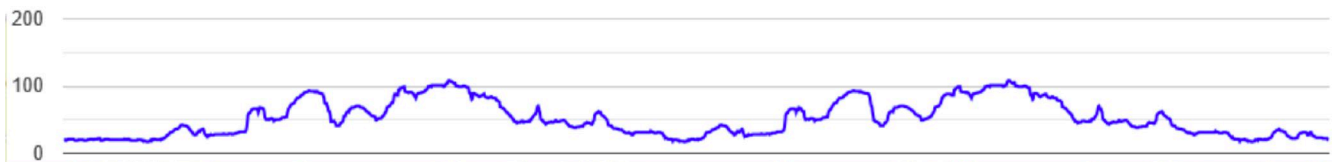
# LA CARTOGRAPHIE



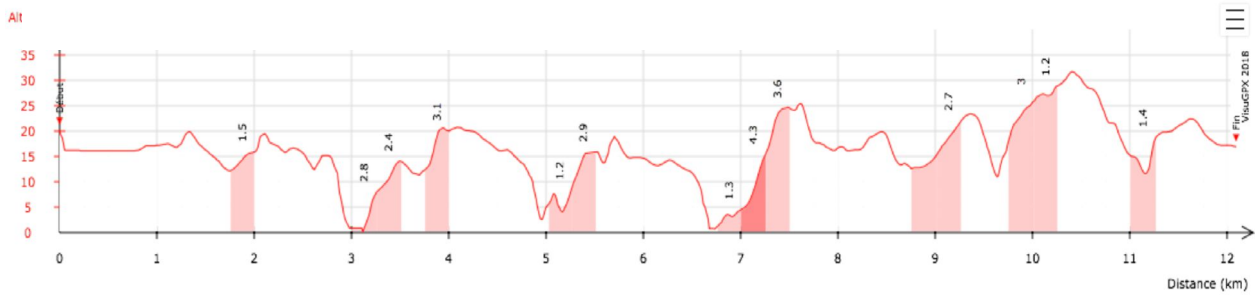
## PROFIL BOUCLE DE DEPART



## PROFIL BOUCLE DES MONTS



## PROFIL BOUCLE FINALE

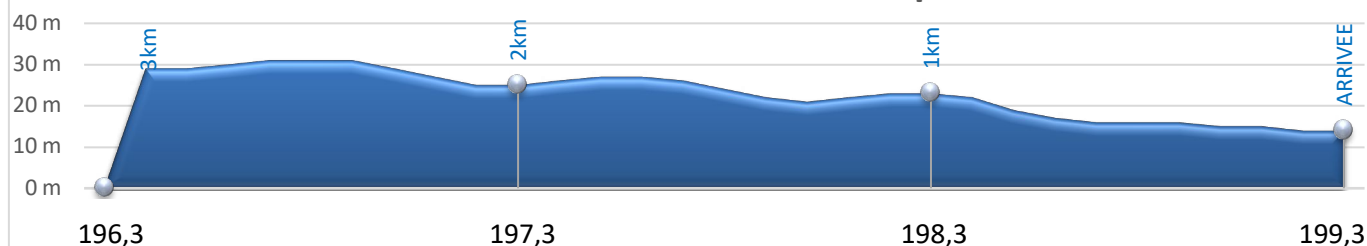


# LES 3 DERNIERS KMS



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
196,1	▶ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h28	16h15
197,0	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h30	16h17
197,0	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h30	16h17
197,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h30	16h17
197,8	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
197,9	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
198,3	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h32	16h19
198,5	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h32	16h19
198,5	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h32	16h19
199,3	🏁 ARRIVEE 🏁	D186	16h33	16h20

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve



# NOTES



## LES CENTRES HOSPITALIERS



**Centre Hospitalier de Saint-Omer**  
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT  
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

**Centre Hospitalier de Béthune**  
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY  
Tél : (+33) 03.21.64.44.44

COVID-19

PRÉVENTION

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous  
régulièrement  
les mains



Toussez ou  
éternuez dans  
votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un  
mouchoir à  
usage unique  
et jetable



Si vous êtes  
malade  
portez un masque  
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

**Coordonnées de l'organisateur :** Association pour l'organisation du Grand Prix International cycliste d'Isbergues

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues, 5 Place Emile Basly 62330 Isbergues

Site Web: [www.gpisbergues.com](http://www.gpisbergues.com)

Email: [contact@gpisbergues.com](mailto:contact@gpisbergues.com)

**Président de l'organisation :** Mr Jean-Claude WILLEMS

24, rue Guynemer 62330 Isbergues

Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52.

Email : [jeanclaude.willems@gpisbergues.com](mailto:jeanclaude.willems@gpisbergues.com)

Seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.  
Le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** s'inscrit dans le calendrier de la 28ème Coupe de France FDJ 2020, en tant que 4ème épreuve.



**3** hauts-de-france



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



*Ville d'Isbergues*



**Pas-de-Calais**  
*Le Département*



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane



**TOYOTA**  
FG BETHUNE  
TOUJOURS  
MIEUX  
TOUJOURS  
PLUS LOIN

